

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/7/60
DOSSIER N°5901**

AIDES INDIVIDUELLES PLAN VÉTOS 23

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

OBJET : AIDES INDIVIDUELLES PLAN VÉTOS 23



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 »
VU la délibération n° CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/7/60 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages et la bourse d'études sollicitées par ces derniers dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 »,

| DEMANDEUR | TYPE D'AIDE Aide au stage | AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE |
|-------------------------------|--|---|
| AIDE AU STAGE | | |
| E. A. | Aide au stage Déplacements uniquement | 200 € (stage de 3 semaines) |
| M. A. | Aide au stage Déplacements uniquement | 200 € (stage de 2 semaines) |
| B. S | Aide au stage Déplacements uniquement | 200 € (stage de 2 semaines) |
| Total aides aux stages | | 600 € |
| BOURSE D'ÉTUDES | | |
| L. C. R. | Bourse d'études | 800 €/mois (13 mois + 19 jours en juin 2023) Total : 10 906,67 € |
| Total bourse d'études | | 10 906,67 € dont 5 306,67 € en 2023 et 5 600 € pour 2024 |

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides aux stages et le contrat d'engagement relatif à la bourse d'études.

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Articles 65188 et 65131, Fonction 64 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET